

A LA TABLE DE JEAN PHILIPPE
Société à Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 200 euros
Société en cours de formation

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 AVRIL 2012**

L'an 2012,

Le 5 Avril,

A 17 heures,

L'associé unique de la société A LA TABLE DE JEAN PHILIPPE, société à actions simplifiée au capital de 200 euros, divisé en 20 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire.

Est présent :

Monsieur BALLAND Jean Philippe, propriétaire de 20 actions,

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BALLAND Jean Philippe, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la société en cours de formation A LA TABLE DE JEAN PHILIPPE

B+P

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne son agrément au :

- transfert de siège social de la société A LA TABLE DE JEAN PHILIPPE, société en cours de formation

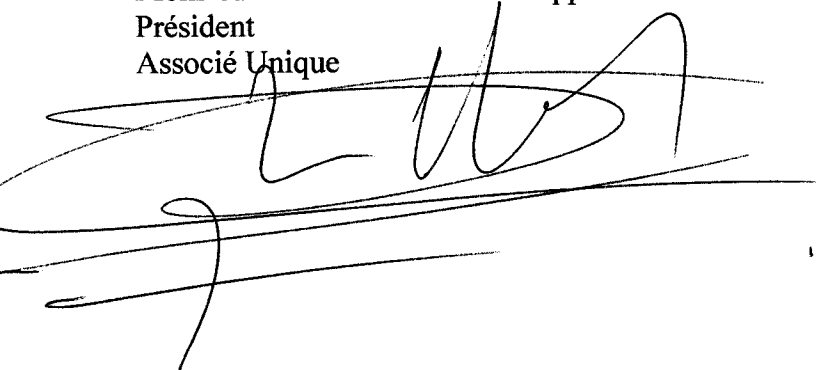
Pour des raisons pratiques, l'assemblée a décidé le transfert de son siège social du 9 avenue maréchal bugaud 83200 TOULON au 114, rue alexandre Borrelly 83000 TOULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Monsieur BALLAND Jean Philippe
Président
Associé Unique

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the printed name and title of the president.A small, handwritten signature or set of initials in black ink, located in the bottom right corner of the page.